

COMITE TECHNIQUE

Réunion du 23 novembre 2020

RAPPORT POUR AVIS

PLAN D ACTIONS APPRENTISSAGE

Introduction

Au 1^{er} Septembre 2020, l'Institution régionale compte 25 apprentis issus des campagnes d'apprentissage des années précédentes (dont 12 dans les lycées et 13 au siège et dans les ports).

Lors de sa rencontre avec les syndicats le 15 novembre 2019, le Président a exprimé le souhait que soit recruté un apprenti par lycée essentiellement au sein des équipes de restauration et de développer notamment l'apprentissage dans le cadre des métiers en tension (Restauration, Equipes mobiles et les Ports).

I – Objectifs de l'apprentissage et perspectives de la campagne 2020

A – L'objectif de l'apprentissage est double

Il permet au jeune de suivre sa formation au sein de son centre d'apprentissage et d'acquérir une pratique et une expérience professionnelle au sein de nos services Siège, Ports et Lycées.

Côté Institution, l'accueil d'apprentis permet de soulager les métiers dits «sous tension » en formant des jeunes sur des missions spécifiques où parfois le recrutement de titulaire ou de contractuel peut-être rendu difficile faute de profil correspond aux missions.

Les recrutements au sein des lycées sont essentiellement axés sur des jeunes apprenants dans le domaine de la restauration. Il convient en priorité de recruter des apprentis d'un niveau de formation au moins égal au Bac Pro cuisine afin de permettre ultérieurement la constitution d'une candidathèque de jeunes disponibles pour nos futurs recrutements en CDD (pour remplacement de titulaires en CLM, CLD).

B - Perspective de la campagne 2020 : 1 apprenti par Lycée & 54 apprentis pour le Siège et les Ports (Cible totale d'apprentis 324)

Etant donné que 25 apprentis poursuivaient leur parcours au sein de l'Institution en 2020-2021, il convenait donc de recruter 299 apprentis :

- 258 apprentis supplémentaires pour les lycées
- 41 apprentis supplémentaires pour le siège et les ports.

II – Modalités de gestion

Etape 1 : Lancement de la Campagne d'Apprentissage 2020 - Recensement des besoins en matière d'apprentis

Pour le Siège et les Ports (à l'exception des Equipes Mobiles)

En date du 13/05/20, via un mail personnalisé de la Direction des Ressources Humaines, les responsables de Pôle ont reçu leur quota alloué concernant le nombre d'apprentis à recruter.

Le courriel de la DRH était accompagné d'une procédure de mise en œuvre de recensement à savoir :

- Chaque Direction a fait remonter ses besoins au/à la Responsable du Pôle au moyen d'une offre d'apprentissage dûment renseignée (le formulaire « Offre d'apprentissage » sera transmis par mail au secrétariat du Pôle)
- Le/la Responsable du Pôle a priorisé les offres d'apprentissage proposées dans la limite du quota alloué à son pôle (le formulaire « Besoins priorisés_Apprentissage2020 » sera transmis par mail au secrétariat du Pôle) et les a transmis ensuite au secteur « Stages et Apprentissage » de la DRH.

Pour les Equipes Mobiles

En date du 13/05/20, une note de la DRH, accompagnée d'un formulaire de recensement et d'un document d'information sur l'apprentissage, a été adressée à Giovanni Sorano (DGA Pôle Education Lycées) pour le recensement des besoins en apprentissage au sein des différentes équipes mobiles.

La priorisation des offres d'apprentissage s'est effectuée en lien avec le Responsable de Pôle qui au besoin a arbitré les propositions et les a ensuite transmises au secteur « Stages et Apprentissage » de la DRH comme les services du Siège et des Ports.

Pour les EPLE

En date du 19/05/20, via un mail de la DRH, le courrier du Président, stipulant son souhait de recruter un apprenti par lycée accompagné d'un formulaire de recensement et d'un guide sur l'apprentissage, a été adressé aux Proviseurs et Gestionnaires des lycées.

Une fois validé des Proviseurs, les formulaires de recensement ont été adressés au secteur « Stages et Apprentissage » de la DRH.

La transmission du recensement à la DRH était initialement prévue le 25 Mai 2020 aussi suite à la crise sanitaire, aucune date butoir n'avait été imposée.

Afin de ne léser aucune structure, en date du 16/06/2020, une première relance s'est faite via la DFE depuis leur boîte générique lycées. Une seconde relance auprès des lycées a été réalisée par la DRH en date du 02/09/2020.

Suite à ces différentes sollicitations, 12 lycées n'ont pas souhaité accueillir d'apprenti et à ce jour une centaine d'établissements n'ont toujours pas rendu réponse.

Etape 2 : Analyse et validation des offres d'apprentissage et du choix du maître d'apprentissage

Pour le Siège, les Ports et les Equipes Mobiles :

La réception des offres et la validation de ces dernières a été réalisée par le secteur Stages et Apprentissage de la DRH dans le cadre du respect du quota alloué et au regard des textes réglementaires concernant le choix du maître d'apprentissage. En cas de non-respect des quotas un arbitrage fut soumis au DGS.

Pour les EPLE :

La validation des offres d'apprentissage concernant les lycées est intervenue conjointement entre la DRH et les gestionnaires au sein des lycées. Comme pour les équipes du Siège et Ports, le choix du maître d'apprentissage reste déterminant pour la mise en place d'un apprenti. Des qualités et savoirs-être personnels et professionnels sont attendus pour endosser ce rôle ainsi que le respect du niveau de diplôme ou années d'expérience professionnelle exigées par la loi. Des points d'étapes et d'information sur les recrutements sont réalisés ponctuellement avec les différentes directions participant au portage de ce dispositif.

Etape 3 : Prospection - Diffusion des offres d'apprentissage et recherche de candidats

La DRH centralise les demandes et pilote la procédure de recrutement en diffusant les offres d'apprentissage sur le site internet de la région ainsi que sur les réseaux sociaux ou en recrutant directement des apprentis déjà identifiés par les services, les équipes mobiles ou les lycées lors de leur passage en stage.

L'information est également relayée auprès de nos différents partenaires (les centres de formation, les écoles, les associations qui accompagnent les personnes bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé, les antennes territoriales, Proch'Emploi, les lycées possédant un centre de formation, l'intranet, les missions locales, le CRIJ) pour engranger de nouvelles candidatures.

Lors de cette étape, la DRH et la DIRAA mutualisent leurs efforts dans la recherche de candidats et de centres de formation.

Etape 4 : Organisation des jurys et recrutement

La sélection des apprentis se fait directement par les directions (pour le siège et les ports) ou les établissements (pour les lycées) conjointement avec les services de la DRH. Compte tenu du grand nombre de jurys, la DRH s'est tenue à disposition pour accompagner les établissements ou les équipes mobiles qui en ont fait la demande.

La partie administrative qui incombe à la DRH est très importante et lourde pour le recrutement des apprentis (Déclaration Urssaf, constitution du Cerfa, courrier de recrutement, dossier Administratif de l'apprenti, déplacement sur le territoire pour signature du contrat de l'apprenti et présentation du dispositif, lien avec le CFA pour la signature du contrat, envoi du Cerfa à la Direccte, réception des conventions financières et suivi financier,...).

Après recrutement de la cohorte d'apprentis 2020-2021, une réunion collective au sein du siège de région pourrait être réalisée afin de valoriser les maîtres d'apprentissage et les apprentis recrutés. Lors de cet événement, la DRH pourrait rappeler les missions, droits et obligations de chacun. Le Président ou l'élu en charge de la thématique « Apprentissage » pourrait être présent.

Etape 5 : Suivi et accompagnement des apprentis et des maîtres d'apprentissage

Le secteur Stages et Apprentissage accompagne l'apprenti et le maître d'apprentissage tout au long de la formation de l'apprenant.

Aussi, le dispositif Apprentissage couvrant la totalité du territoire des Hauts-de-France, le secteur Stages et Apprentissage aura besoin de travailler en lien avec les référents RH ainsi que les référents uniques au sein du Pôle Education Lycées afin qu'ils puissent leur faire remonter des informations concernant les apprentis lors de leurs visites au sein des établissements.

Bilan chiffré : Recrutements Apprentis réalisés au 28/10/2020

	Siège et Ports	Lycées	Total
Nbre d'offres d'apprentissage reçues	48 (dont 6 en équipes mobiles)	137	185
Nbre de recrutements réalisés au 28/10/2020	39 (dont 3 équipes mobiles)	83	122
Reste à recruter	9 (dont 3 en équipes mobiles)	54	63
Nbre de structures sans réponse	00	121	121
Nbre de retours négatifs exprimés par les structures (Services et Lycées)	00	12	12
Répartition Femme/Homme	Sur 39 recrutements – 20 F / 19 H	Sur 83 recrutements – 39 F / 44 H	59F/63H

Sur les 54 postes encore vacants au sein des lycées, le « secteur Stage et Apprentissage » de la DRH a transmis aux établissements des candidatures de jeunes toujours disponibles. A ce jour, peu d'établissements nous ont fait un retour quant aux candidatures proposées.

Pour les 9 postes vacants au sein des services centraux, les recrutements et la diffusion des offres se poursuivent pour parvenir à pourvoir ces derniers postes.

A la lecture des chiffres proposés, il semble réalisable de pourvoir encore une partie des offres d'apprentissage vacantes si les conditions sanitaires nous le permettent.